

NOM	Prénom				
Adresse					
Code Postal	Commune				
N° Tél Fixe	N° TÉL Portable				
Adresse Mail					

Numéro d'apiculteur (NAPI)

--	--	--	--	--	--

Nombre de ruches et ruchettes ⁽¹⁾ prévues pour la campagne 2026 :

--

COTISATION 2026			
• Ancien adhérent		30.00 € €
• Nouvel adhérent		50.00 € €
REVUES (Facultatif)			
• Abeilles et Fleurs (papier)		31.00 € €
• Abeilles et Fleurs (numérique)		18.00 € €
• Santé de l'abeille		26.00 € €
ASSURANCES			
UNAF Voir les documents relatifs à l'assurance sur le site UNAF : www.unaf-apiculture.info Je choisis cette assurance et une des formules ci-dessous et/ou les affaires juridiques et/ou l'ECO-CONTRIBUTION		OUI	NON
Formule 1			
• Responsabilité pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole		0.10 € x Nb de ruches + ruchettes ⁽²⁾ €
• Défense et recours			
Franchise RC : 280.00 €			
Pas de remboursement par ruche			
Formule 2			
• Formule 1			
• Dommages subis par vos ruches suite à : incendie/explosion, évènements climatiques à caractère non exceptionnel (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractère exceptionnel (inondation, glissement de terrain, ...), transport		1.65 € x Nb de ruches + ruchettes ⁽²⁾ €
• Catastrophes naturelles			
Franchise 228.00 € par sinistre.			
• Vol et vandalisme (Franchise 10% avec un minimum de 200 €)			
Remboursement maximum par ruche :			
150.00 € du 01-03 au 30-09 et 112.50 € le reste de l'année			
Formule 3			
• Formule 2 incluant un remboursement bien supérieur		2.80 € x Nb de ruches + ruchettes ⁽²⁾ €
Remboursement maximum par ruche :			
250.00 € du 01-03 au 30-09 et 187.50 € le reste de l'année			
Cotisation pour affaires juridiques ⁽³⁾		0.15 € x Nb de ruches + ruchettes ⁽²⁾ €
ECO-CONTRIBUTION ⁽⁴⁾		0.12 € x Nb de ruches + ruchettes ⁽²⁾ €
SIRET N°			
TOTAL		 €

⁽¹⁾ Les cotisations assurance sont définitives pour l'année en cours (le nombre de ruches ne peut pas être modifié ultérieurement)

⁽²⁾ Les ruches et ruchettes doivent être installées sur des ruchers déclarés

⁽³⁾ Non obligatoire

⁽⁴⁾ La cotisation est obligatoire uniquement pour ceux pratiquant la vente au détail, vous devez fournir le numéro SIRET.

Paiement par chèque N°, Banque A l'ordre de « L'abeille de l'Aveyron » et à envoyer au trésorier :

Christian LARROQUE – 27 avenue de La Gare – 12800 NAUCELLE
MENTION :

« Je confirme avoir pris connaissance des CGV/CGU Adelphe depuis le site [unaf-apiculture.info](http://www.unaf-apiculture.info) dans le cadre de ma mise en conformité. »
 « Je souhaite assurer mes ruches. J'ai bien noté que l'assurance couvre la période à partir de la date de réception du règlement par l'UNAF jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. En adhérent au contrat collectif d'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des documents relatifs à l'assurance sur le site internet de l'UNAF : www.unaf-apiculture.info, rubrique « **assurance et déclaration de sinistres** ». Les attestations d'assurance seront envoyées sur demande par l'assurance dans le mois suivant l'adhésion »

Certifiées sincères et exactes les A , le
 déclarations portées sur la présente Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par Christian LARROQUE, en vue de l'établissement du fichier des membres de « l'Abeille de l'Aveyron ». La durée de conservation des données est de 3 ans, après la dernière adhésion enregistrée. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment, en vous adressant ainsi que pour tout sinistre au trésorier Christian LARROQUE.

Aucun sinistre ne sera pris en compte tant que la cotisation ne sera pas réglée